



Rétractation de remboursement

Par **amande_old**, le **07/12/2007 à 14:57**

Bonsoir, alors je vous explique mon soucis disons mes soucis.
Le 10/10/07, je me suis fait volé ma voiture, j'ai été prévenu car la police que ce dernier était entré en collision avec un camion(pas de blessés, ouf!!!), de la, je fais les démarches à faire, à savoir déclaration de vol au commissariat puis à l'assurance(j'avais perdu un jeu de clé du véhicule au mois de Juillet, je leur apporte la déclaration), pratique avec un bébé de quelques semaines et sans voiture !!!
La voiture est remorqué ds le garage le plus proche et agré, j'appelle l'expert tous les jours afin de faire avancer les choses, ce dernier passe et rend son verdict : voiture économiquement non réparable.
Je reçois une proposition de remboursement que j'accepte, je retourne les documents demandés et ça le 14/11/2007.
Aujourd'hui, j'appel on me demande de faire parvenir les photocopies du crédit pour remboursement ce que je fais de suite.
Je rappelle la personne en charge du dossier pour savoir si les documents lui sont bien parvenu et la surprise.
Elle a rendez vous avec sa responsable aujourd'hui afin de savoir si il me rembourse ou non car il n'y a selon le rapport de l'expert pas de traces de vandalisme(de la déclaration de perte du double des clés en leur possession)
Alors plusieurs questions :
Ont ils le droit de revenir sur leur proposition ou non?
Quels recours ai-je pour me retourner vers eux selon leur réponse?
J'attens vos réponse, je ne sais plus quoi faire ma fille a 2 mois et demi maintenant ça fait long pour un remboursement de véhicule suite à vol!!!!
D'avance merci

Par **jeetendra**, le **07/12/2007 à 19:11**

bonsoir, tenez bon pour votre indemnisation et qu'il ne vous oppose pas une exclusion de garantie parce que suite au vol l'expert ne trouve pas de trace d'effraction sur votre vehicule, notamment neiman forcé, fils denudes pour le demarrage, volant forcé, serrure portiere

conducteur forcé.
L'histoire de cle du vehicule egaré c'est embetant parce que pour vous indemniser l'assureur a besoin de la carte grise, de tous les cles du vehicule, du certificat de non cage, c'est la loi
Bon courage, cordialement

Par **amande_old**, le **07/12/2007 à 22:07**

Alors ils auraient le droit de se rétracter sur leur proposition du fait du manque de la seconde clé?
Pardon car je n'ai pas trop compris.
Je n'ai pas tenu compte de votre seconde réponse sur le casier judiciaire.
Bonne soirée.

Par **jeetendra**, le **08/12/2007 à 06:58**

bonjours, vous penaliser oui en retardant votre indemnisation puisque en vous indemnisant apres le vol de votre voiture retrouvé l'assurance en devient propriétaire, c'est pourquoi l'assureur a besoin de la carte grise, de toutes les cles du vehicule, d'un certificat de non cage, parce que si la voiture est gagée l'assureur deduira de votre indemnisation la partie que vous devez à vos creanciers, qui ont un droit de creance sur votre voiture, exemple banque, organisme de credit etc... cordialement

Par **amande_old**, le **09/12/2007 à 21:38**

Bonsoir, rnje me suis rendu samedi matin a la permanence que choisir près de chez moi, ils m'ont dit de faire un courrier afin que le dossier avance car comme vous me l'avez dit ils sont en faute du fait de leur proposition et ceux même si elle vient de l'agence dont je dépend.rnJe vous remercie pour l'attention et les réponse à mes demandes.rnBonne soirée